



## Travaux suite dégât des eaux

Par **anap**, le **18/06/2016** à **15:49**

Bonjour, je suis locataire d'un appartement récent depuis quelques mois et suite à un dégât des eaux dans les parties communes de mon immeuble, le sol de la moitié de mon appartement a été endommagé : parquet et carrelage. Des travaux vont être réalisés mais pas avant plusieurs mois car il faut que l'humidité baisse. En attendant, le parquet est gonflé, on peut trébucher si on ne fait pas attention et concernant le carrelage aucun travaux n'est prévu tant qu'il n'y a pas de fissures... cependant toute la colle remonte entre les dalles, il faut gratter la colle tous les deux jours et tout nettoyer à chaque fois. Ca devient invivable et malgré ça je paye toujours mon loyer plein pot, n'y a t-il pas qqch que je pourrais faire pour avoir une aide financière ou autre chose en ma faveur ?

Merci